

## ROLE DU RESPONSABLE DE SECTEUR

### Le responsable de secteur organise et gère l'activité des baliseurs bénévoles et le balisage :

- Gérer une équipe d'une quinzaine de baliseurs
- Mettre en place une réunion (printemps) pour préparer la saison de balisage
- Mettre à jour la base balisage (baliseurs, itinéraires, missions, ...)
- Emettre des feuilles de missions pour le Balisage et faire le suivi
- Surveiller l'état du balisage (tous secteurs confondus) et faire remonter les problèmes pour action
- Contrôler le balisage sur le terrain de son secteur et faire les actions nécessaires
- Contrôler les demandes de matériel des baliseurs avant envoi au Responsable matériel
- Contrôler les notes de frais des baliseurs avant envoi au Trésorier

### Le responsable de secteur gère la partie concernant les itinéraires :

- Proposer la création de nouveaux itinéraires
- Assurer le suivi des itinéraires existants
- Assurer le suivi de Suric@te (Eco-Veille)

### Le responsable de secteur participe à la création et/ou à la mise à jour de la partie Editions (PubliWeb)

- RandoFiches, Topo-Guide, Brochures, ....
- Application numérique

### Le responsable de secteur participe à la création, à la mise à jour et au suivi de la partie Numérique (WebSig) :

- Emettre des feuilles de missions pour la Collecte Numérique et faire le suivi
- Contrôler les notes de frais des collecteurs avant envoi au Trésorier
- Pouvoir consulter le WebSig (base nationale) pour le suivi de son secteur

### Le responsable de secteur participe aux réunions, aux formations et relations extérieures au CDRP91 :

- Participer aux réunions de la Commission Sentiers-Itinéraires & Editions
- Participer éventuellement comme assistant au stage de formation baliseurs
- Participer à la formation des nouveaux baliseurs sur le terrain
- Assurer des relations/réunions extérieures au CDRP91 (autres comités de randonnées, organismes du Département, Collectivités locales,..... )

Le responsable de secteur organise ses activités en déléguant si besoin les tâches à effectuer.

Le responsable de secteur est placé sous la responsabilité du Président de la CDSI\*

Le responsable de secteur peut également, après élection, faire partie du Comité Directeur du CDRP91

\*CDSI = Commission Départementale des Sentiers et Itinéraires